

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/181

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 8 janvier 2018

OBJET :

**OUVERTURE DE
CREDITS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2018**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 janvier 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille dix-huit, le douze janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNERO DIAS, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON, Madame Betty HANAUER-BEASLAY pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA pouvoir à Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Corinne TANGE

oooooooooooo

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre du budget de l'exercice 2017, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 ;

Il est proposé au conseil municipal l'ouverture des crédits suivants :

Dépenses d'investissement	Crédit ouverts BP 2017 (N-1)	Crédits à ouvrir BP 2018 (N)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	24 758,00 €	6 189,50 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 154 446,16 €	288 611,54 €

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 13 voix - *Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE*
- **Contre** : 8 voix - *Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA*
- **Abstention** : 2 voix - *Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE*

A la majorité :

AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximal de 294 801,04 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

